



AUTOUR DU CLOCHER

INFORMATIONS MUNICIPALES DE LOGELHEIM

Numéro 122 - 1^{er} trimestre 2026



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) DU RPI DE LOGELAPPENSCHLAG

L'association vous propose un printemps festif avec **une soirée Blind-test et burgers le vendredi 06 février** à la salle des fêtes d'Appenwihr (uniquement sur inscription et réservation des repas par mail : ape.rpi.lah@gmail.com) et **un carnaval des enfants le samedi 21 mars** à Logelheim avec les Logelers Baitzer

Contact : ape.rpi.lah@gmail.com

FETE DES AINES

Notre traditionnelle **fête des aînés** aura lieu le **dimanche 15 février à partir de 11h30**.
Salle multi-activités

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS



L'entrée en vigueur de la **loi du 21 mai 2025** a généralisé le scrutin proportionnel de liste paritaire à l'ensemble des communes. **Le "panachage" est désormais absolument interdit**, les électeurs devant désormais voter pour des listes bloquées. Il n'est donc plus possible d'ajouter ou de supprimer un nom sur un bulletin de vote ni d'inverser l'ordre de présentation des candidats, sous peine de nullité du bulletin.

Pour mémoire, la **date limite d'inscription des électeurs** sur les listes électorales pour pouvoir participer à ce scrutin a été fixée au **vendredi 6 février en mairie et au mercredi 4 février en ligne**.

ASSOCIATION LES VAIRONS DE LOGALA



La nouvelle saison de pêche approche !

L'ouverture de l'étang est prévue le dimanche 29 mars.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux dès **10h00** pour notre **assemblée générale**, avant de lancer officiellement la saison à **14h00** avec notre **traditionnel challenge interne**, moment toujours très apprécié des pêcheurs. Avant cette date, **trois journées de travaux et de convivialité** sont programmées afin d'entretenir nos beaux étangs et leurs abords : **samedis 7, 14 et 21 mars**, à partir de **9h00**. **Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : n'hésitez pas à venir avec vos outils !**

Contact : Fabrice BRUN au 06.61.24.11.48 ou fab.gsxr@bbox.fr

JOURNEE CITOYENNE - CHANGEMENT DE DATE

Attention : la date de notre 10^{ème} Journée Citoyenne a changé et se tiendra finalement le samedi 2 mai.

D'avance, nous remercions toutes celles et ceux qui se mobiliseront pour cette journée et qui mettront leurs diverses compétences au service de notre village. Si vous avez des souhaits ou idées de chantiers, n'hésitez pas à nous les communiquer au plus tard le 1^{er} mars afin d'organiser la journée.

Contact : Mairie au 03.89.20.99.27 ou mairie@logelheim.fr

Extraits des délibérations du Conseil Municipal du 4 novembre 2025

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance)

➤ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill :

M. le Maire indique que la révision des statuts est la conséquence directe du projet d'intégration de quatre nouvelles communes membres : Ensisheim, Meyenheim, Réguisheim et Munwiller. L'adhésion de ces communes nécessite une mise à jour des statuts. Les modifications proposées visent à actualiser le périmètre, la composition et le fonctionnement du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill. Elles concernent principalement et de manière non exhaustive, les articles 1, 2, 5, 9 et 13. Le projet de statuts modifiés est présenté à l'assemblée pour examen.

➤ Approbation de la convention de surveillance du système d'endiguement de l'Ill pour la commune de Logelheim et le Syndicat Mixte de l'Ill :

M. le Maire informe que des modifications réglementaires imposent au syndicat mixte de l'Ill de déposer un dossier de régularisation de digue en système d'endiguement auprès des services de l'Etat. Ces derniers vont ainsi autoriser/régulariser l'existence de l'ouvrage. Sans cela, la réglementation demande à ce que l'ouvrage soit supprimé. L'Etat demande notamment de justifier de la surveillance de l'ouvrage. La convention ci-annexée a pour but de régler les conditions techniques et financières de la surveillance des ouvrages entre la commune de Logelheim, le syndicat mixte de l'Ill et RIVIERES de Haute-Alsace (RHA), via le document d'organisation joint. La commune désignera une personne référente que RHA pourra joindre à tout moment afin de déclencher la surveillance. Ce contact est M. Jacky SITTLER. Si cette personne est amenée à changer, le nouveau contact sera transmis à RHA. La commune s'organise ensuite pour patrouiller les ouvrages par équipe de deux et faire remonter les désordres éventuels à RHA.

➤ Recensement de la population – recrutement et fixation des modalités de rémunération des agents recenseurs :

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il y a, pour les besoins du recensement de la population 2026, nécessité de nommer un coordonnateur communal et de recruter deux agents recenseurs. La commune informe que Mme Julie BLOCK a été nommée coordonnateur communal. Concernant les agents recenseurs, la commune a reçu la candidature de M. Olivier VINCENT et de Mme Sylvia BONNEMBERGER et Fanny SITTLER (en remplacement). La commune va percevoir une dotation pour la réalisation du recensement d'un montant de 1673 €.

➤ Demande de subvention pour le remplacement des volets de la cantine/étude

M. le Maire informe que les volets de la cantine sont vétustes, ils ne se ferment plus. Cela est problématique pendant les épisodes de fortes chaleurs, ainsi que pour des raisons de sécurité. C'est pourquoi, le bâtiment nécessite la réalisation de travaux permettant d'améliorer l'isolation thermique, de garantir la sécurité des usagers et de moderniser l'équipement. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 6237.22 € HT. Une solution de financement peut être envisagée via le Fonds de Solidarité Territorial de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est pourquoi, M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour demander cette subvention ainsi que pour signer les devis et faire réaliser les travaux.

➤ Commission Communale Consultative des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le 3 novembre

M. Jacky SITTLER rend compte des points à l'ordre du jour. Un point a été fait sur les Ressources Humaines et les formations. La gestion individuelle a été abordée. Ce nouveau fonctionnement qui viendra remplacer la gestion par équipe permettra à chacun de s'inscrire et de noter ses disponibilités pour intervenir. Il s'agira d'une nouvelle gestion à mettre en place qui nécessitera la mise en place d'un ordinateur et d'une connexion internet. La cérémonie du 10 novembre a également été préparée et notamment un point sur les médaillés. Enfin, un point a été fait sur l'entretien des véhicules à prévoir. Côté sécurité, les normes ayant évolué et afin de permettre une meilleure visibilité, une remise aux normes des véhicules devra être effectuée. Ces investissements seront à prévoir ainsi que quelques tenues qui seront à remplacer. En 2024, 26 interventions ont été répertoriées. En 2025, on comptabilise à ce jour 44 interventions. Un rappel est également fait sur la nécessité de recruter de nouveaux sapeurs volontaires.

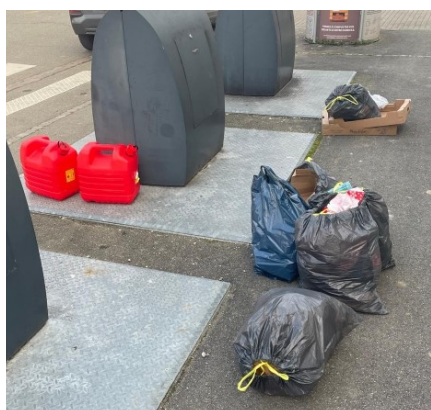
SOCIETE DE QUILLES "ESPOIR LOGELHEIM"

Après les fêtes de fin d'année, les équipes reprennent le chemin de la piste de Quilles et repartent sur le terrain de l'entraînement. **Pour ceux qui le souhaitent, des séances d'entraînement sont programmées les mardis et les jeudis.**

Contact : Jean-Maurice HAEN haen.j-maurice@orange.fr ou "Espoir Logelheim" sur Facebook



Rappel des bons gestes à adopter pour le tri



Seuls les emballages et papiers EN VRAC sont recyclables

Les déchets imbriqués les uns dans les autres, ne sont pas recyclés, car ils ne peuvent être séparés sur la chaîne de tri. Après la collecte, les déchets sont séparés par matériau selon des procédés manuels, mécaniques, magnétiques et électriques.

Les déchets dans des SACS POUBELLES engendrent un refus de tri.



Seuls les biodéchets DANS DES SACS KRAFT sont recyclables

Les sacs kraft sont biodégradables et recyclables, de plus, contrairement aux sacs biosourcés à base d'amidon de maïs par exemple, les sacs kraft résistent mieux au stockage.

Ils sont gratuits et disponibles en mairie.

Les biodéchets dans des EMBALLAGES EN PLASTIQUE engendrent un refus de tri.



Seuls les bouteilles, bocaux et pots vides, SANS BOUCHON NI COUVERCLE sont recyclables.

Les miroirs, ampoules à filament et VAISSELLE (dont pyrex) SONT À JETER DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES car ce type de verre n'est pas recyclé à la même température.

Et bien entendu, nous vous rappelons que les dépôts sauvages à proximité des PAV ne sont pas autorisés. Merci !

S'DORF GSCHAFT ÉPICERIE - CAFÉ - BAR



Une nouvelle année commence et c'est toujours un plaisir de la partager avec vous ! L'équipe du Bar et de l'Épicerie vous souhaite une excellente année remplie de petits bonheurs et de bons moments partagés... Découvrez ci-dessous les dates des prochains événements :

- **Vendredi 13 février** à partir de 19h00 **Soirée Carnaval**

Sortez les déguisements et venez partager une soirée festive et colorée sous le signe du carnaval ! DJ Noa aux platines pour vous ambiancer

- **Samedi 14 mars** à partir de 19h00 **Soirée Saint Patrick**

Direction l'Irlande le temps d'une soirée... avec de la Guinness et un Parmentier irlandais pour une soirée chaleureuse et dépayssante

Renseignements au 07.65.87.62.06

ILLIWAP

Suivez l'actualité de notre village et téléchargez l'application Illiwap. Elle est gratuite pour les usagers et permet d'être informé en temps réel de l'actualité de notre commune (coupure d'eau, d'électricité, événements, problèmes scolaires...).

A ce jour, la commune compte 682 abonnés.

Renseignements : www.illiwap.com



RAPPEL CONCERNANT LES DEFIBRILLATEURS COMMUNAUX

La commune dispose de deux défibrillateurs semi-automatiques externes. En cas d'arrêt cardio-respiratoire, cet appareil peut sauver une vie.



2 Grand-rue

(sur le bâtiment du périscolaire au niveau de l'arrêt de bus en face de la caserne des Sapeurs-Pompiers)



1 rue Lazare de Schwendi

(salle multi-activités)

Si le défibrillateur détecte un rythme cardiaque « choquable » (fibrillation ventriculaire ou tachycardie ventriculaire sans pous), il délivre **un choc électrique**, appelé défibrillation.

La défibrillation consiste donc à délivrer au travers du thorax via des électrodes, un choc électrique de haute intensité. L'objectif de la défibrillation est **de permettre au cœur de battre à nouveau normalement**.

Compte tenu de la simplicité de leur utilisation, toute personne est capable d'utiliser le défibrillateur. Aucune formation, ni prérequis, sont nécessaires. Il vous guide par des ordres simples et ne représente aucun danger, ni pour la victime, ni pour l'utilisateur.